



## Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

#### Compte rendu analytique de la 377<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 4 août 2016, à 10 heures

*Président* : M. Seck..... (Sénégal)

### Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Exposé sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité

Élection du Vice-Président et du Rapporteur du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Rapport sur la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, tenue les 3 et 4 mai 2016 à Dakar (Sénégal)

Rapport sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu les 19 et 20 mai 2016 à Stockholm (Suède)

Rapport sur la Conférence internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, tenue les 29 et 30 juin 2016 à Genève (Suisse)

Activités du Groupe de travail, y compris l'accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 3)

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-13657 (F)



Merci de recycler



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Exposé sur l'évolution de la situation depuis la dernière réunion du Comité**

2. **Le Président** dit que, depuis la dernière réunion du Comité, le 7 avril 2016, le Secrétaire général, Ban Ki-moon, s'est rendu à Ramallah et à Gaza et a rencontré des fonctionnaires palestiniens et israéliens.

3. Le 1<sup>er</sup> juillet 2016, le Quatuor pour le Moyen-Orient a publié un rapport consacré à la situation sur le terrain, dans lequel il a présenté les principales menaces susceptibles de compromettre les négociations de paix et proposé des recommandations visant à faire progresser la solution des deux États.

4. Le 12 juillet 2016, le Conseil de sécurité a tenu un débat public sur « la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne », durant lequel M. Emvula, Représentant permanent de la Namibie et Vice-Président du Comité, a fait une déclaration au nom du Comité.

5. Le 22 juillet 2016, le Bureau du Comité s'est réuni.

### **Élection du Vice-Président et du Rapporteur du Comité**

6. **Le Président** dit que M. Djani (Indonésie) est désigné pour l'élection au poste de Vice-Président et M. Inguanez (Malte) pour l'élection au poste de Rapporteur.

7. *M. Djani (Indonésie) et M. Inguanez (Malte) sont élus Vice-Président et Rapporteur, respectivement, par acclamation.*

### **Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique**

8. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, demeure critique en raison de la persistance mise par la Puissance occupante à commettre des actes illégaux et destructeurs. Les conditions sur le terrain sont très fragiles, la situation est très tendue et une solution

politique demeure hors de portée, en dépit des efforts récemment déployés pour revitaliser un processus de paix. Le Gouvernement israélien continue d'appliquer des politiques contraires à la solution des deux États sur la base des frontières de 1967 et de rejeter la paix. En particulier, il persiste à coloniser la terre palestinienne, ce qui constitue une grave violation de la quatrième Convention de Genève, du Statut de Rome et d'innombrables résolutions de l'ONU. Il continue à confisquer des terres palestiniennes, à détruire des biens palestiniens, à exploiter des ressources palestiniennes et à déplacer de force des civils palestiniens à mesure qu'il progresse dans l'exécution de son projet illicite de colonies de peuplement dans le Territoire palestinien occupé, en particulier à Jérusalem-Est occupé et tout autour. Outre le recours à une force militaire excessive et mortelle, la construction et l'expansion de colonies de peuplement sont les principaux instruments utilisés par le Gouvernement israélien pour pérenniser l'occupation. Les violences et la terreur infligées par les colons continuent de causer des ravages dans la vie de Palestiniens innocents.

9. La semaine dernière, Israël a annoncé qu'il projetait de construire 770 nouveaux logements dans la colonie illégale de « Gilo ». Cette zone pâtit déjà gravement de la construction du mur, qui fragmente les terres palestiniennes et isole plusieurs villes, villages et camps de réfugiés. Cette annonce vient s'ajouter à de nombreuses autres qui ont été faites ces derniers mois, qui contredisent les affirmations d'Israël selon lesquelles il serait déterminé à parvenir à la solution des deux États.

10. Le mois de juin 2016 a marqué le début de la quarante-neuvième année de l'occupation israélienne, période tout au long de laquelle la Puissance occupante s'est rendue coupable de graves violations des droits humains des Palestiniens. Le Gouvernement israélien continue d'intimider et d'incarcérer des Palestiniens, de leur refuser l'accès à leurs lieux saints et de fomenter la violence au moyen d'une rhétorique séditionnaire, créant une situation dangereuse et instable. Le mois de juin 2016 coïncidait également avec le début de la neuvième année du blocus de Gaza, qui a pour effet d'emprisonner et de déshumaniser près de deux millions d'individus. La situation humanitaire à Gaza demeure alarmante, comme en témoignent les représentants de nombreux organismes des Nations Unies sur le terrain, notamment le Bureau de la

coordination des affaires humanitaires et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. Selon un rapport des Nations Unies, si rien n'est fait, Gaza sera inhabitable en 2020. Tous les pays qui sont en mesure d'apporter un appui à la reconstruction et à l'action humanitaire en cours devraient le faire.

11. La communauté internationale, le Conseil de sécurité de l'ONU et le Quatuor pour le Moyen-Orient sont incapables de tenir Israël comptable de ses actes. Israël demeure intransigeant face aux initiatives régionales et internationales visant à mettre fin à l'occupation, telles que l'Initiative de paix arabe ou l'action menée par le Gouvernement français, qui a conduit à l'organisation d'une réunion consacrée à l'initiative en faveur de la paix au Moyen-Orient, en juin 2016; à l'inverse, la Palestine fait tout ce qui est en son pouvoir pour faire progresser le processus de paix.

12. Le rapport tant attendu du Quatuor, rendu public le 1<sup>er</sup> juillet, s'est révélé décevant, voire offensant. Il n'y est pas pris acte de la gravité de la situation et les enjeux critiques y sont abordés de façon partisane, voire ignorés. On a tenté d'établir des liens de symétrie entre les deux parties, en plaçant les actes de violence individuels commis par les Palestiniens sur le même plan que les politiques officielles d'Israël, mises en œuvre de façon délibérée. Toutes les actions menées par Israël ou presque y sont présentées comme des réponses aux actions menées par les Palestiniens, ces dernières étant qualifiées sans retenue d'actes terroristes. Le rapport constitue une tentative de plus d'avaliser la démarche consistant à se contenter de gérer le conflit. La voie devant mener à un règlement pacifique a déjà été clairement définie; elle repose sur le droit international et sur les résolutions pertinentes de l'ONU. L'oratrice ajoute que son gouvernement continuera à solliciter l'appui du Comité afin que cette voie soit explorée, tant par l'Assemblée générale que par le Conseil de sécurité.

13. La délégation palestinienne sollicite l'appui du Comité au titre d'une proposition que l'Assemblée générale pourrait adopter sous la forme d'une résolution qui proclamerait 2017 – cinquantième année de l'occupation – Année internationale de la fin de l'occupation israélienne de la Palestine. Cette résolution n'aurait pas d'incidence sur le budget-programme.

14. **M. Arcia Vivas** (République bolivarienne du Venezuela) exprime son appui total à l'initiative proposée, qui mérite le soutien du Comité. L'année à venir devrait être utilisée de façon constructive, pour mettre fin aux actes barbares qui sont perpétrés à l'encontre du peuple palestinien.

**Rapport sur la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, tenue les 3 et 4 mai 2016 à Dakar (Sénégal)**

**Rapport sur le Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu les 19 et 20 mai 2016 à Stockholm (Suède)**

**Rapport sur la Conférence internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, tenue les 29 et 30 juin 2016 à Genève (Suisse)**

15. **M. Inguanez** (Malte), Rapporteur, rendant compte de la Conférence internationale sur la question de Jérusalem, tenue les 3 et 4 mai 2016 à Dakar (Sénégal), dit que cette Conférence était le fruit d'une collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique. Les orateurs y ont souligné que l'avenir de Jérusalem serait au cœur de tout règlement pacifique. En effet, dans Jérusalem divisée, le développement, l'emploi et l'expression politique étaient bridés. Certains participants ont recherché des moyens de stimuler le développement à l'intérieur de la ville avec l'aide de la communauté internationale, cependant que d'autres se sont demandé si le développement sous l'occupation était seulement possible. D'aucuns ont appelé à rompre toute forme de coopération avec Israël, à frapper d'embargo tous les produits issus des colonies et à imposer des sanctions. Les participants ont passé en revue diverses propositions propres à définir le statut de Jérusalem dans le cadre d'un accord de paix, qui ferait de Jérusalem-Est la capitale de l'État palestinien, arguant que la question de Jérusalem pouvait être réglée si l'on en faisait la priorité essentielle. Outre les 44 gouvernements participants, trois organisations intergouvernementales, trois entités des Nations Unies et la société civile sénégalaise ont été représentées avec enthousiasme.

16. Rendant compte du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, tenu les 19 et 20 mai 2016 à Stockholm (Suède) sur le thème « Programme 2030 : ouvrir la voie à un État de Palestine en paix, indépendant et durable », M. Inguanez dit que le Gouvernement suédois a

annoncé qu'il accroîtrait de 50 % son appui bilatéral à la Palestine, qui atteindrait un montant total annuel de 100 millions de dollars. Les participants au Séminaire ont examiné les obstacles à la mise en œuvre par l'État de Palestine du Programme 2030 compte tenu de l'occupation. Le droit à l'autodétermination de la Palestine et la solution des deux États avaient été mis à mal par les événements récents, notamment l'expansion des colonies de peuplement et la démolition d'un nombre sans précédent de maisons palestiniennes par Israël. Les ministres de l'État de Palestine ont indiqué que celui-ci élaborait un ensemble de politiques nationales pour 2017-2022 et qu'il était déterminé à atteindre les objectifs de développement durable, mais que cela lui serait difficile sans souveraineté, sans respect des droits humains et économiques et sans possibilité d'exercer un contrôle sur ses propres ressources naturelles. Une condition préalable à tout développement digne de ce nom n'était autre que la fin de l'occupation. Le rôle important de l'éducation dans la promotion de la non-violence et dans l'instauration de la confiance parmi les jeunes générations a été souligné.

17. Rendant compte de la Conférence internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée les 29 et 30 juin 2016 à Genève (Suisse), l'orateur dit que la Conférence, qui se tenait auparavant à Paris, a eu lieu à Genève, au siège de l'ONU. Le thème de la Conférence était particulièrement d'actualité compte tenu de l'initiative française et de la parution attendue du rapport du Quatuor. Les participants ont souligné qu'il était important que les dirigeants internationaux contribuent activement au processus de paix, ont appelé à un effort multilatéral sur le modèle de l'initiative P5+1 sur l'Iran, ont exprimé leur appui à l'initiative française et au renforcement du Quatuor de telle sorte que celui-ci inclue à l'avenir des représentants des principaux pays de la région et de l'Europe, et ils ont appelé le Conseil de sécurité à approuver l'Initiative de paix arabe.

18. **M. Elshandawily** (Observateur de l'Égypte) demande pourquoi la Conférence internationale des Nations Unies à l'appui de la paix israélo-palestinienne s'est tenue à Genève plutôt qu'à Paris, ce qui était initialement prévu.

19. **Le Président** répond que le Gouvernement français a demandé que la Conférence soit retardée ou se tienne ailleurs pour des raisons liées à l'initiative française qui était alors en cours d'exécution; c'est la

raison pour laquelle il a été décidé de tenir la Conférence à Genève.

20. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) demande si les conclusions et les thèmes récurrents des diverses conférences pourraient être diffusés plus largement à l'échelle du système. Des exposés éclairants sur la question à l'examen pourraient rendre les débats du Conseil de sécurité et d'autres tribunes plus fructueux. Le partage de l'information jouerait un rôle de sensibilisation, ce qui fait partie du mandat du Comité.

21. **M. Tamburi** (Directeur de la Division des droits des Palestiniens) dit que le Comité fait tout son possible pour diffuser l'information aussi largement que possible, par l'intermédiaire de son site Web et de sa page Facebook. En outre, les déclarations faites lors des conférences sont adressées à tous les participants aux conférences, ainsi qu'aux participants aux conférences précédentes, ou encore au personnel employé par les départements et organismes compétents des Nations Unies qui sont présents sur le terrain. Toutefois, les membres du Comité devraient eux-mêmes s'efforcer de diffuser l'information aussi largement que possible.

22. **M. Matjila** (Afrique du Sud) dit que la superficie de plus en plus réduite des terres palestiniennes est une source de préoccupation majeure pour l'Afrique du Sud. Le problème essentiel tient à ce constat : les États Membres font individuellement beaucoup pour soutenir la Palestine, mais la somme de leurs activités ne parvient pas à ébranler l'emprise israélienne, ni à décourager Israël de prévoir d'autres immixtions. Les diverses initiatives internationales visant à mettre fin à l'occupation sont sans effet et le Conseil de sécurité n'enregistre aucun progrès en la matière; il est donc difficile de déterminer quelles autres mesures pourraient être prises avec utilité. Certes, chacun s'accorde à reconnaître que la volonté politique de la communauté internationale est nécessaire, mais il faudrait peut-être réexaminer la nature de l'exercice de l'autorité requise en la matière. La société civile pourrait jouer un rôle dans le processus de paix. M. Matjila demande si le Bureau va bientôt présenter un plan d'action.

23. La proposition tendant à ce que l'Assemblée générale proclame 2017 Année de la fin de l'occupation israélienne a l'assentiment de l'Afrique du Sud. Toutefois, celle-ci demande plus de détails

concernant cette proposition et voudrait savoir quelles mesures pourraient être prises pour qu'elle soit couronnée de succès.

24. **Le Président** dit que le Comité effectuera une retraite stratégique en octobre 2017, durant laquelle il réfléchira à divers moyens de faire progresser le processus de paix.

25. **M. Djani** (Indonésie) dit que, bien que la question palestinienne ait été éclipsée par d'autres problèmes internationaux, qui semblent plus pressants selon de nombreux protagonistes, le Comité se doit de persister à entretenir une dynamique à cet égard et d'y sensibiliser la communauté mondiale. Durant les années qu'il a passées à Genève, il a été en contact avec des personnes impliquées dans les négociations israélo-palestiniennes, ce qui lui a permis de mieux apprécier les points de vue respectifs des deux parties. Il est clair que le processus de paix ne pourra aller de l'avant sans la participation du peuple israélien et celle du peuple palestinien.

26. Les efforts déployés par le Comité pour sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine ne doivent pas se limiter aux conférences. En outre, ils doivent viser les populations qui n'en ont qu'une connaissance très limitée. À cette fin, l'organisation aux États-Unis d'Amérique de campagnes dans les médias sociaux et de réunions-débats locales pourrait avoir des résultats très positifs. Le Comité pourrait également envisager de tenir une de ses conférences aux États-Unis afin d'appeler l'attention sur cet enjeu.

27. La couverture internationale de la célébration, en 2015, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, à l'occasion de laquelle le drapeau palestinien a été hissé, a été un haut fait médiatique de première importance. Le Comité devrait trouver des moyens d'exploiter la dynamique ainsi créée. Il devrait également s'employer à faire mieux connaître son action auprès d'autres institutions spécialisées des Nations Unies afin d'obtenir l'appui de leurs membres dans le cadre de ses travaux. En dernier lieu, le Comité devrait prendre des mesures concrètes pour donner suite aux conférences et processus internationaux, comme les réunions du Quatuor pour le Moyen-Orient, et en tirer tout le profit possible.

28. **M<sup>me</sup> Scott** (Namibie) dit qu'elle aimerait avoir davantage de renseignements au sujet des élections locales qui se tiendront en octobre dans le Territoire

palestinien occupé. Sa délégation espère que ces élections se dérouleront dans l'ensemble du territoire occupé et auront un résultat positif. Elle attend également avec intérêt le rapport complet de la réunion de Genève, car ses conclusions détermineront les prochaines étapes des travaux du Comité. Celui-ci gagnerait à examiner de plus près les idées créatives dont ont fait part les représentants de l'Afrique du Sud et de l'Indonésie, en particulier la suggestion d'organisation d'une campagne dans les médias, au moyen de laquelle il serait possible de s'adresser aux jeunes.

29. Il est remarquable qu'après 50 ans la cause palestinienne demeure une préoccupation pour de nombreux pays. Le Comité devrait exploiter la dynamique enclenchée par la réunion de Genève pour réfléchir à de nouvelles modalités de rassemblement. Contre toute attente, son pays, ainsi que l'Afrique du Sud et bien d'autres encore, ont enduré des périodes de désespoir et d'obscurité afin d'acquérir la souveraineté nationale. La Palestine pourrait y trouver matière à espérer. Pour conclure, **M<sup>me</sup> Scott** fait savoir que la Namibie attend avec intérêt d'apporter son appui à la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien et à l'Année internationale de la fin de l'occupation de la Palestine.

30. **Le Président** dit que le Comité devrait tirer profit du prochain sommet du Mouvement des pays non alignés pour accélérer la promotion de la cause palestinienne, en coopération avec le Mouvement.

31. **M. Sevilla Borja** (Équateur) renouvelle le soutien militant de son gouvernement à la cause palestinienne. L'existence de relations diplomatiques officielles avec l'État de Palestine et la présence d'une ambassade équatorienne à Ramallah et d'une ambassade palestinienne à Quito atteste la solidarité de longue date de l'Équateur avec le peuple palestinien. Sa délégation accorde une grande importance au mandat du Comité, dont la mission est de faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien – à la liberté, à l'indépendance, à l'autonomie, à l'établissement d'un État palestinien, à la participation à la communauté internationale et à la protection contre les violations des droits de l'homme.

32. À l'approche du soixante-dixième anniversaire de la Nakba qui a frappé les Palestiniens, les Nations Unies, qui sont responsables de la partition de la Palestine et de la création de deux États, n'ont toujours

pas accompli leur devoir, qui consiste à faire en sorte que l'État de Palestine soit créé. Il incombe au Comité, pour sa part, de rappeler à l'opinion publique internationale qu'il est pressant de régler la question palestinienne. En raison de sa nature politique, elle ne pourra l'être que par les organes politiques de l'Organisation. Un règlement précoce de la question de Palestine aurait épargné au monde maintes manifestations d'injustice, de violence, de violation des droits de l'homme et de terrorisme.

33. L'Équateur se félicite de plusieurs initiatives, parmi lesquelles l'Initiative de paix arabe, ainsi que du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient, mais avec un optimisme mesuré. Le rapport en question, auquel la délégation équatorienne ne souscrit pas pleinement en raison du portrait quelque peu déséquilibré qu'il brosse de la situation, constitue néanmoins un pas dans la bonne direction. Le Comité doit continuer à faire œuvre de sensibilisation parmi les Israéliens qui ne soutiennent pas les positions extrémistes sur lesquelles sont campés certains de leurs hommes politiques, mais aussi parmi les Palestiniens, afin de promouvoir l'unité nationale dont ce peuple aura besoin pour persévérer dans sa lutte. Si la solution des deux États ne devient pas bientôt une réalité, il deviendra impossible de la défendre plus longtemps.

34. La décision prise par le Comité de célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien le 29 novembre constituera une occasion unique de mieux sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine. Le Bureau doit continuer de conduire les initiatives prises par le Comité, en vue de faciliter le règlement tant attendu que l'Équateur attend et appelle de tous ses vœux.

35. **M<sup>me</sup> Abdelhady-Nasser** (Observatrice de l'État de Palestine) dit que les campagnes électorales à mener à l'approche des élections municipales qui doivent se tenir en Palestine en octobre 2016 sont déjà bien engagées et suscitent un regain d'espoir parmi le peuple palestinien. Même en cette période de désolation, la participation au processus démocratique donne aux individus le sentiment qu'ils ont voix au chapitre et que le dialogue s'engage au niveau national, bien qu'il ne s'agisse que d'élections municipales. Le débat concernant les enjeux locaux ne saurait être mené sans égard pour les besoins des populations civiles ou encore pour la question de l'occupation israélienne, qui a des répercussions sur tous les aspects de la vie palestinienne. Des hommes et des femmes

participent à ce dialogue et des quotas sont actuellement à l'étude pour la participation de groupes religieux, y compris chrétiens. L'oratrice ajoute que son gouvernement espère pouvoir tenir des élections dans l'ensemble du territoire, y compris Jérusalem-Est, mais que la Puissance occupante y fait obstruction; il sera donc difficile d'y parvenir.

36. La délégation palestinienne continuera de tenir le Comité informé de l'évolution de la situation, notamment en ce qui concerne d'éventuelles élections parlementaires à une date ultérieure. L'État de Palestine est prêt à examiner toutes les suggestions faites par les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Indonésie, de la Namibie, du Sénégal et de l'Équateur, comme par exemple celle qui envisage l'organisation de campagnes dans les médias sociaux pour adresser des messages aux jeunes Palestiniens, Israéliens, Américains et autres. Les jeunes Palestiniens s'impliquent de plus en plus dans ces débats, car ils sont préoccupés pour leur avenir. La Mission permanente d'observation de l'État de Palestine participe activement à des campagnes menées dans les médias sociaux sur des thèmes et enjeux spécifiques. Elle prie instamment les membres du Comité d'examiner et de faire connaître ces éléments d'information dans le cadre des efforts qu'ils déploient par le canal des médias sociaux.

37. **Le Président** demande à l'Observatrice permanente adjointe de l'État de Palestine si l'ambassadeur palestinien au Sénégal a donné suite à la proposition formulée par un membre du Parlement sénégalais, lors de la Conférence internationale sur la question de Jérusalem tenue à Dakar, tendant à ce qu'une réunion soit organisée après la Conférence avec des représentants de la société civile, du monde universitaire et des organisations régionales du Moyen-Orient et de l'Afrique et à ce que des recommandations soient adressées au Comité.

38. **M. Awawdeh** (Organisation de la coopération islamique) dit que nombreux sont ceux, de par le monde, qui envisagent les violations commises par les Israéliens en termes de statistiques, mais qu'il est important d'humaniser les victimes de ces violations. Les images d'enfants battus par des soldats israéliens pour la seule raison qu'ils se trouvaient dehors pour jouer et, ce faisant, s'étaient aventurés au-delà du périmètre de leur incarcération virtuelle à Hébron, rendent compte d'une réalité que les chiffres ne sauraient exprimer. De plus, le nouveau chef spirituel

des forces de défense israéliennes – dont Israël a proclamé que c'était l'armée la plus morale du monde – a fait une déclaration séditeuse, dans laquelle il a indiqué que le viol des femmes palestiniennes était admissible. Ces faits nouveaux soulignent l'importance de la manifestation qui va se tenir en novembre, qui sera consacrée aux options de substitution qui s'offrent aux médias et au journalisme en période d'occupation.

### Activités du Groupe de travail

39. **Le Président** dit que, le 27 avril, le Groupe de travail a organisé une réunion publique d'information sur la situation des enfants palestiniens détenus dans le Territoire palestinien occupé, menée par deux orateurs palestiniens de premier plan. Cette réunion d'information a été suivie d'une session de questions-réponses animée, consacrée aux tribunaux militaires et à leur compétence géographique, au rôle des observateurs internationaux, aux chances d'ouverture d'une enquête par la Cour pénale internationale, à la question de l'accès des enfants palestiniens à des avocats à Gaza, ainsi qu'à la réunion du Conseil de sécurité selon la formule Arria sur la protection des civils palestiniens, tenue en mai.

### Accréditation d'organisations de la société civile auprès du Comité (document de travail n° 3)

40. **Le Président** appelle l'attention du Comité sur le Document de travail n° 3, qui contient les demandes d'accréditation soumises par des organisations de la société civile. Après examen de ces demandes, le Groupe de travail du Comité a conclu que les organisations en question remplissaient les critères voulus pour l'accréditation et a recommandé qu'elles l'obtiennent.

41. *Les demandes d'accréditation auprès du Comité ont été approuvées.*

### Questions diverses

42. **Le Président** dit que, le 3 octobre, une réunion du Comité se tiendra, durant laquelle le Bureau présentera le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale. Toujours en octobre, le Conseil de sécurité tiendra son prochain débat sur la situation au Moyen-Orient et sur la question de Palestine. En novembre, le Comité se réunira de nouveau pour approuver les résolutions sur la question de Palestine. La célébration annuelle de la Journée internationale de

solidarité avec le peuple palestinien se tiendra le 29 novembre. Le moment venu, des renseignements plus détaillés sur le déroulement de cette journée seront communiqués.

43. **M. Raja Zaib Shah** (Malaisie) dit que sa délégation, qui compte parmi les cinq membres du Comité siégeant actuellement au Conseil de sécurité, formule certaines réserves au sujet du rapport du Quatuor pour le Moyen-Orient rendu public en juillet, notamment sur les questions de l'illégalité des colonies de peuplement et de la fin de l'occupation israélienne. Néanmoins, la Malaisie attend avec intérêt que des mesures concrètes soient prises en vue de la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport, afin que les tendances négatives observées sur le terrain soient inversées et que la solution des deux États soit préservée. Dans cette optique, la délégation malaisienne appuie la déclaration du Président du Conseil, dans laquelle le Conseil a été prié de rendre compte régulièrement de l'état d'avancement de la mise en œuvre de ces recommandations. Malheureusement, le Conseil n'est pas parvenu à un consensus au sujet du suivi et de l'application des recommandations en question. En dernier lieu, le représentant de la Malaisie indique que son pays prévoit de tenir une autre réunion sur la Palestine dans un avenir proche, où il sera spécifiquement question des colonies de peuplement israéliennes illégales, et qu'il travaillera en collaboration étroite avec la Mission permanente de l'État de Palestine et les autres membres du Conseil partageant les mêmes aspirations.

44. **Le Président** dit que, au cours de la période durant laquelle la présidence du Conseil de sécurité a été assurée par la République bolivarienne du Venezuela (février), les membres non permanents du Conseil ont formulé des propositions relatives à une approche comportant deux volets, qui porterait d'une part sur les colonies de peuplement et, d'autre part, sur la protection internationale que la communauté internationale se doit d'assurer au peuple palestinien.

*La séance est levée à 12 heures.*